

## DÉLIBÉRATION

### du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

#### Délibération n°2022-059 : Règlement intérieur à l'usage des stagiaires de formation professionnelle du centre de langues

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-1 ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L6352-3, L6352-4 et R6352-1 et suivants ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu les statuts du Centre de Langues ;

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, le règlement intérieur à l'usage des stagiaires de formation professionnelle du Centre de langues.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 13  
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Document en annexe : Règlement intérieur à l'usage des stagiaires de formation professionnelle du Centre de langues

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 juillet 2022

**Service des Affaires Statutaires et Juridiques**

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573

56017 VANNES CEDEX

[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

